

## Droit de propriété

Par **lolote**, le **01/03/2006** à **23:39**

Bonjour,

En cours, on a étudié le caractère absolu du droit de propriété, ou du moins, pour l'instant, on l'a survolé. wink

Cependant j'ai un léger problème avec les limites à ce caractère "absolu" du droit de propriété. ? Je ne vois pas vraiment en quoi il est limité??

Si quelqu'un pouvait m'aider... roll

Merci d'avance

Par **Gab2**, le **01/03/2006** à **23:50**

Le droit de propriété est un droit fondamental consacré entre autre par la DDHC, la CEDh etc... mais ce n'est en aucun cas un droit Absolu!

L'atteinte sans doute la plus flagrante au Droit de propriété réside dans l'expropriation (également consacré par la DDHC)! j'espere que ça répond à ta question, si ce n'est pas le cas, n'hésites pas !

Par **lolote**, le **02/03/2006** à **20:10**

Oula, aïe aïe aïe, c'est bien ma veine, moi qui capte pas grand chose la dedans, je me retrouve avec une dissertation à faire la-dessus maintenant... Je suis ... ARGGGGG enfin bon, je me mets au travail, maintenant, enfin j'essaie mdr

Par **Gab2**, le **03/03/2006** à **17:32**

LOL, si je peux t'aider d'avantage, Fais moi signe ! Je me ferai un plaisir de te rendre ce petit service ;) page not found or type unknown